AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0333
FR0004175842-FS0163

18 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mars 2015, la société par actions simplifiée Lafayette Pierre[1] (51 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mars 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 85 240 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 5,81% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la conversion d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (océanes) en actions SELECTIRENTE.

[1] L'actionnariat de Lafayette Pierre est composé d'institutionnels et de personnes physiques, sans actionnaire majoritaire ou de référence. Lafayette Pierre est présidée par Lafayette Gestion, une société contrôlée par M. Laurent Guize.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 465 868 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.